

Place de la responsabilité sociétale des entreprises dans la prévention et la gestion des risques et catastrophes

Marina Isabelle Gueswendinda BAMBARA

Chercheure

Université Cheikh Anta DIOP, Institut des Sciences de l'environnement

Sénégal

Principales formations

- Diplôme d'Études Appliquées en Sciences de l'Environnement
- Master II en Management des projets
- Diplôme d'Études Appliquées en Gouvernance Internationale/Environnement
- Maîtrise en droit

Fonction actuelle

- Assistante chargée d'enseignement au sein du Master « Éthique, Gouvernance et RSE » de l'Institut des Sciences de l'Environnement
- Chercheure à l'institut des sciences de l'environnement
- Activités et expériences en lien avec le Forum
- Participation à la 17^e école d'été en Évaluation environnementale / Montréal 2012
- Participation au 4^e Forum de Dakar sur la Responsabilité Sociétale sur le Thème « RSE, Energie et Minses en Afrique de l'Ouest »
- Participation au Troisième Forum de Dakar sur la Responsabilité Sociétale sur le thème l'Ancrage Territorial des entreprises dans le cadre de la RSE/Communication sur le Dialogue entre entreprises et collectivités locales au Sénégal

Résumé

Contexte :

Le concept de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) est aujourd'hui communément considéré comme étant l'intégration volontaire, par les entreprises, des préoccupations du développement durable. Il s'agit pour les entreprises de mieux prendre en compte dans leur pilotage stratégique les impacts environnementaux et sociaux associés à leur activité. Ainsi, la RSO entretient d'étroits liens avec l'étude d'impact environnementale qui a même favorisé la renaissance moderne de la RSE. En effet, tombée en désuétude après sa naissance en 1953, la RSO a connu un vif regain d'intérêt notamment à partir de 1969, avec l'institutionnalisation par les États-Unis de l'évaluation des impacts sur l'environnement dans le National Environmental Policy Act. Aujourd'hui, la plupart des législations assujettissent les entreprises à l'obligation de corriger ou d'éviter les effets dommageables du développement sur l'environnement et la société. À cette obligation légale, s'est développé un vaste mouvement international en faveur de la prise en compte volontaire par les entreprises des risques associés à leur activité, et ce, au-delà ce qui est prévu par la loi. Les études empiriques montrent que, dans la mise en œuvre volontaire de cette responsabilité, les entreprises élaborent des stratégies, programmes et plans afin de répondre à des enjeux dont une liste non exhaustive pourrait comprendre l'innovation, la licence d'opérer, la gestion et l'anticipation des risques environnementaux et sociaux, bref la performance globale de l'organisation. Qu'est-ce qui justifie la mise en place d'une politique volontaire de responsabilité sociale et environnementale? Qu'est-ce que cet acte volontaire peut apporter à l'obligation juridique relative à l'Étude d'impact environnemental et à la mise en œuvre d'un plan de gestion environnemental et social?

Objectifs :

L'objectif est d'analyser le potentiel des politiques de responsabilité sociale et environnementale dans l'anticipation et la gestion des risques environnementaux et sociaux dans la perspective du développement durable

Démarche méthodologique :

Cette recherche descriptive a été réalisée à partir de l'examen de rapports publics (rapport d'étude d'impact, plan de gestion environnementale et sociale, rapport RSE et développement durable; politique d'engagement sociétal) d'entreprises minières au Sénégal.

Résultats et enseignements de l'étude :

L'étude fait ressortir que le caractère avant-gardiste, innovant et stratégique que revêt la RSE permet à l'entreprise d'anticiper, d'éviter les risques potentiels liés à son activité et d'en améliorer la gestion si malgré tout ils surviennent. En se situant à un niveau plus stratégique que l'étude d'impact environnementale et le plan de gestion qui en ressort, la politique RSE a le double avantage d'être mise en œuvre de façon continue et d'être intégrée à toute l'organisation. D'où une meilleure prise en compte des risques.